



DevHaïti

LE MAGAZINE DU DÉVELOPPEMENT

2020 – 2030 : Une Décennie d'Action

N° 008



04 mai 2020

Transparence et reddition de comptes : les promesses des acteurs du secteur public

Participant au premier Sommet Virtuel International de la Finance organisé par Group Croissance et ses partenaires , BRH, ProFin et proFIT, la semaine écoulée, les autorités gouvernementales haïtiennes ont promis de mettre en place un système de transparence et de reddition de comptes dans la gestion des fonds qui seront alloués par des bailleurs dans le cadre de la crise COVID-19. Sur ce point, à rappeler la position prise par notre magazine dans un éditorial publié auparavant, demandant aux gestionnaires actuels des deniers publics d'éviter une crise de confiance similaire à celle de PetroCaribe. C'est aussi une exigence des acteurs de la société civile, demandant des comptes sur la gestion des fonds alloués pour faire face à l'actuelle crise sanitaire.

Dans un communiqué publié après l'annonce d'un accord, portant sur l'octroi d'un prêt de plus de 111 millions de dollars au taux de 0%, signé avec Haïti, le Fonds monétaire international (FMI) a mis l'accent sur la nécessité d'une gestion transparente des fonds octroyés au gouvernement haïtien. Quant au gouverneur de la Banque centrale, Jean Baden Dubois, l'un des principaux acteurs engagés dans les négociations avec le FMI, il a insisté sur l'obligation de rendre des comptes sur chaque centime qui sera décaissée dans le cadre des dépenses qui seront réalisées pour faire face à la crise.

Le Ministère de l'Economie et des Finances a déjà publié une première liste de dépenses effectuées dans le cadre de la lutte contre le COVID-19. En fait, des décaissements ont été réalisés par le dit Ministère en faveur du Ministère de la santé publique et de la population, du Fonds d'assistance

économique et sociale (FAES) et du Service national de gestion des résidus solides (SNGRS) pour un montant de plus de 19 millions de dollars américains.

La publication d'un tableau révélant les institutions bénéficiaires et les montants alloués à chaque secteur est un signe de transparence, certes, mais elle ne suffit pas. Ceci ne représente qu'un simple maillon de la chaîne. Les autorités devraient publier à l'avance les activités prévues ainsi que les firmes retenues. Le grand argentier de la nation a également promis l'établissement d'un audit sur les dépenses qui seront concrétisées à l'occasion des projets exécutés dans le cadre du COVID-19.

Les règles relatives aux marchés publics vont-elles respecter ? On sait, même en cas d'urgence, il ne peut être passé de marché gré à gré ou par entente directe qu'après avis conforme de la commission nationales des marchés publics (CNMP). Les autorités gouvernementales vont-elles dissiper les doutes qui s'emparent plus d'un au sujet de la commande des masques placée à l'Etranger ?

Par ailleurs, nous présentons dans ce numéro la position de l'Observatoire de la société civile sur les finances publiques haïtiennes relative à la crise pandémique COVID-19. Ce genre de participation de la société civile dans le débat public est très souhaitable et devrait contribuer au renforcement de la gestion financière publique. DevHaiti encourage un solide partenariat entre les acteurs publics et non-publics pour une gestion rigoureuse et efficiente des ressources publiques de façon à lutter contre la corruption et à donner lieu à une réduction substantielle de la pauvreté et de l'extrême pauvreté en Haïti.

Covid-19 : le gouvernement dépense 19 millions de dollars et 714 millions de gourdes

Intervenant lors de la deuxième journée de la 10^e édition du sommet international de la finance et la 5^e édition de la Fin Tech, mercredi 29 avril 2020, le premier ministre Joseph Jouthe et le ministre de l'Economie et des Finances Michel Patrick Boisvert ont fait le point sur le financement de la réponse au Covid-19 en Haïti. Selon le grand argentier de la République, l'Etat est intervenu à hauteur de 19 millions de dollars américains et 714 millions de gourdes à travers le ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP), le ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST) via le Fonds d'assistance économique et sociale (FAES) et le ministère de l'Environnement.

« Dans le cadre du plan de réponse à la Pandémie COVID-19, les mesures prises par le gouvernement visent la distribution de rations sèches et cash transfert aux ménages ; le report des obligations fiscales des entreprises et des personnes physiques ; les gratifications spéciales à certaines catégories socioprofessionnelles, notamment le personnel soignant, les forces de l'ordre, les ouvriers de la sous-traitance, les enseignants et les professeurs et les transporteurs », a indiqué le ministre de l'Economie et des Finances, Michel Patrick Boisvert, soulignant que l'implémentation du plan de réponses à la crise de COVID-19 constitue l'une des cinq priorités exprimées dans la lettre de cadrage du budget 2019-2020 .

Dans la foulée, le ministre Michel Patrick Boisvert a fait savoir que le gouvernement continue à travailler en vue de mobiliser des ressources additionnelles afin de financer le plan de réponse de Covid-19.

Les négociations, dit-il, se poursuivent avec la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque

mondiale dans l'idée d'accoucher de nouveaux programmes, permettant d'accompagner les familles défavorisées dans le cadre de la lutte contre le nouveau coronavirus. « La gestion de fonds alloués à la pandémie se fera en toute transparence. Chaque gourde qui est ou sera décaissée fera l'objet de contrôle strict par les institutions de contrôle et il est prévu un audit à la fin du processus de décaissement », rassure le titulaire du ministère de l'Economie et des Finances.

Le chef du gouvernement, Joseph Jouthe, a abondé dans le même sens pour qui est de la reddition des comptes. « Nous nous engageons à publier chaque mois un état des lieux détaillé des dépenses et à faire à terme l'audit de l'utilisation de ces fonds alloués à lutte contre le Covid-19. D'ailleurs, pour nous assurer que les programmes sociaux financés à partir des finances publiques profitent intégralement aux plus nécessiteux, nous avons mis sur pied le Programme de protection et de promotion sociale afin de procéder non seulement à un ciblage en bonne et due forme des populations les plus vulnérables mais aussi afin de formaliser le circuit des cash transfert et de faciliter l'intégration financière à travers la Fintech », a-t-il déclaré.

En ce qui concerne l'appui des partenaires techniques et financiers, le gouvernement a souligné, lors du sommet international de la finance organisé virtuellement cette année à cause des risques liés au Covid-19,

par Group Croissance et ProFin, l'annulation du service de la dette du FMI (Fonds monétaire international) de 5,6 millions sur six mois et l'enveloppe de 111.6 millions de dollars à la Balance de paiements octroyée par le FMI. Une réallocation d'un montant de 50 millions de dollars de la BID à partir des ressources disponibles au niveau des projets est

toujours est sur le point de se réaliser. En outre, le gouvernement et la Banque mondiale ont pu trouver un terrain d'entente sur l'adoption de nouvelles dispositions permettant d'améliorer la mise en œuvre du portefeuille des projets et programmes.

Sans les municipalités, difficile de gagner la lutte contre le Covid-19

Difficile de gagner la lutte contre le Covid-19 sans l'implication des municipalités. Quand le 19 mars de cette année, les deux premiers cas du Covid-19 ont été annoncés par les autorités sur notre territoire on a vite compris que l'état de la plus grave pandémie, connue depuis quelques décennies par l'humanité se resserre sur l'économie la plus pauvre et la plus inégalitaire au niveau de la région Amérique Latine et Caraïbes. Faut-il toujours rappeler que 60% de la population haïtienne vivent dans la pauvreté dont 25% dans l'extrême pauvreté selon des données en date de 2012. Certes, ces données sont un peu vieilles, mais tout laisse croire que la situation s'aggrave ces derniers temps. Sur le plan de la sécurité alimentaire, Haïti recueille davantage de mauvaises notes. Avant la pandémie du Covid-19, 4.6 millions d'haïtiens sont en situation d'urgence alimentaire en 2020, selon le Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA). La pandémie peut empirer la situation alimentaire du pays dans les prochains mois.

Jusqu'à date, 100 personnes ont été testées positives de la maladie du Covid-19 en Haïti. En dépit des faibles niveaux de tests réalisés, faute de moyens et de gestion, les autorités publiques haïtiennes disposent encore des marges de manœuvre pour stopper la propagation du Covid-19 sur le territoire national. Pour cela, des stratégies de proximité devraient être privilégiées la lutte contre la pandémie dans la lutte contre la pandémie. L'Etat central n'a pas suffisamment de compétence pour mener cette lutte. Il faut nécessairement compter

sur les pouvoirs locaux pour une réponse rapide, agile et efficace contre la propagation.

Si les recettes communales ont pris des coups, la demande pour des services de proximité de la part de la population haïtienne a, pour sa part, augmenté. La lutte contre la maladie du Covid-19 fait obligation aux mairies par exemple, d'intensifier les activités des services de la voirie, de s'impliquer davantage dans d'autres domaines : alimentation en eau et sécurité de la population communale. A toutes ces activités, s'ajoutent nécessairement des efforts de sensibilisation afin de conscientiser la population sur le degré de risque et de danger du Covid-19. Avec des finances publiques locales exsangues, dépendant pour la majorité des cas, des allocations du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT), ces activités se révèlent très difficiles, voire impossibles à réaliser dans plusieurs municipalités du pays. Le gouvernement, suite à l'apparition des premiers cas de Covid-19 en Haïti, s'est dépêché de financer les mairies à hauteur de 400 000 gourdes pour apporter une réponse rapide. Mais ces fonds sont largement très insuffisants pour que les municipalités puissent non seulement financer leur fonctionnement interne mais aussi fournir les services nécessaires à la population.

Le MICT accuse déjà plusieurs mois de retard dans son exercice d'allocation qui entrave le fonctionnement des mairies et dans certains cas, les budgets communaux pour l'exercice fiscal actuel ne sont pas

encore approuvés par le MICT et la Cour supérieur des comptes et du Contentieux administratif. Malheureusement, dans la grande majorité des cas, les municipalités haïtiennes n'ont pas assez de capacités technique, informationnelle, financière et humaine pour être efficaces. Si la constitution de 1987, dès son préambule, fait de la décentralisation le grand projet qui devrait déboucher sur un pays en bonne marche, dans la réalité, les communes ne sont pas autonomes.

En effet, l'autonomie politique requiert nécessairement de l'autonomie financière. En termes de fiscalité et de ressources propres, plus de 95% de nos communes ne peuvent pas jouir de ce droit, étant donné que leur fonctionnement est lié essentiellement à l'exercice de péréquation de leur ministère de tutelle, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT). Déjà en 2015, 95% des recettes communales, notamment en patente et CFPB, ont été prélevées par les 6 plus grandes communes de la zone métropolitaine. Les champs de taxation les plus importants qui devraient garantir l'autonomie financière de nos municipalités ou de nos communes, ne fonctionnent pas. Les communes, légalement, disposent de 11 champs de taxation, mais faute de la désuétude de la législation fiscale par rapport à notre réalité économique actuelle et de la faiblesse opérationnelle des communes, seulement 3 ou 4 (dans le meilleur scénario) fonctionnent. Avec l'arrivée de la crise sanitaire sur notre territoire, la situation de la fiscalité communale s'est empirée.

L'Etat haïtien, s'il désire vraiment apporter des solutions efficaces, susceptibles de toucher les citoyens pour lesquels il a été toujours reconnu marron, doit se mettre dans un cycle d'agilité, et cela passera nécessairement par la pleine collaboration avec les pouvoirs locaux. La bataille contre le Covid-19 se déroule dans les communes, sans une administration municipale conséquente, le pays a de faibles chances de gagner cette bataille. L'Etat central, les donateurs privés, les Organisations non-gouvernementales (ONG) et les organisations ou agences internationales doivent adapter leurs paradigmes de support, pour inclure davantage les administrations qui sont plus à même à toucher la population. Qui ne s'occupe pas des administrations communales, ne s'occupe pas du peuple lui-même, car ce dernier vit dans nos communes et nos localités. L'administration centrale a son rôle à jouer. Cependant, seuls des pouvoirs municipaux capables et dynamiques peuvent aider le pays à vaincre la maladie du Covid-19.

La crise sanitaire, en dépit de son maigre bilan, apporte des leçons pour la construction d'un pays meilleur. Parmi ces leçons, il y a que le pays doit redéfinir son projet de décentralisation de manière plus réaliste par rapport à sa structure économique pour créer des municipalités actives afin de satisfaire la population. Entre temps, il faut accompagner les municipalités pour que la réponse contre la maladie soit inclusive et triomphale.

**DevHaïti publie cette note de la société civile sur la gestion des finances
publiques au moment de la crise du Covid-19**

**POSITION DE L'OBSERVATOIRE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR LES FINANCES
PUBLIQUES HAITIENNES RELATIVE À LA CRISE PANDÉMIQUE DU VIRUS
COVID-19**

Cette note de l'OSCFPH porte la signature des personnes suivantes :

Evadie Daniel

Francisco Jovin

Marie Edith Hilaire

Jan W. Hansens

Johnny Joseph

UN PEU DE TRANSPARENCE ET D' ACTIONS CONCRÈTES: IL EN VA DE LA VIE DE LA POPULATION

LE DANGER DE LA PANDÉMIE ET LES DÉFIS À RELEVER

Le pays fait face à de multiples défis. Le constat le plus criant est celui de la crise sociale, le fossé et les inégalités plus grandissantes entre riches et pauvres. Alors que la crise et la polarisation politique paralysent, bloquent tout dialogue et la recherche de solution commune. Les défis propres à la pandémie du virus COVID-19

et le manque de transparence des mesures pour en contenir les impacts soulèvent de nouvelles suspicions de corruption.

Les plus vulnérables sont ainsi pénalisés, laissés pour compte et leur alternatives sont : Mourir de faim ou mourir sans soin devant la létalité du Virus COVID-19.

POURTANT, LES URGENCES DU MOMENT SONT CLAIRES

Les urgences et besoins exprimés par les demandes citoyennes sont les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies. Elles se déclinent ainsi et sont les droits inaliénables de tout être humain. Le droit au travail dans des conditions justes et favorables assurant notamment la sécurité

et l'hygiène au travail. Le droit à une couverture sociale, ainsi qu'à des conditions de vie permettant de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre.

L'ASSAINISSEMENT

L'Insalubrité, la saleté et les détritres dans les rues, la promiscuité dans les marchés publics, dans les quartiers populaires et dans les moyens de transport public sont autant d'éléments favorisant la transmission communautaire du virus COVID-19.

En temps de crise sanitaire, nous ne nous attendons pas à des solutions miracles, après

tant d'années de négligence de ces dernières décennies.

L'État a pourtant la responsabilité de reconnaître ces droits et de tout faire pour assurer une existence décente, la sécurité et l'hygiène du travail, un niveau de vie suffisant pour les citoyens et leurs familles y compris la nourriture, les logements

suffisants et une amélioration constante de leurs conditions de vie.

RÉPONDRE À LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

L'Etat et ses interventions en réponse à la Pandémie est décisive et a des impacts importants sur la vie des citoyens. Vivre de leurs activités au jour le jour est le défi de la majorité de la population haïtienne. L'Etat doit donc, à l'instar des grandes puissances, prendre des mesures qui permettent à la population d'amortir les impacts économiques de la crise sanitaire sur les ménages.

Avant la Pandémie, la situation économique était mauvaise. En effet, la croissance économique pour l'exercice fiscal de 2017-

2018 était déjà négative, soit de -1.2%. Cette situation de contraction économique, conjuguée à la dépréciation de la gourde par rapport au dollar et une pression inflationniste particulièrement sur les biens alimentaires, ont fait empirer la situation sociale du pays. Déjà en 2019, 60% de la population vivait en situation de pauvreté modérée et 24% en situation de pauvreté extrême. L'Observatoire rappelle ici la situation d'urgence alimentaire qui touche déjà 2.6 millions d'haïtiens.

PRÉPARER L'AVENIR ÉCONOMIQUE PROCHE

- Le problème de la protection sociale et des assurances de la population doit être résolu. Avec seulement 3% de la population haïtienne couverte par des protections de service social, le pays est "un trapéziste sans filet". La moindre crise va nécessairement causer de nouvelles poches de pauvreté.
 - Investir dans toutes les chaînes de l'économie numérique. L'usage des monnaies numériques, permettra entre autres à l'Etat d'être plus agile dans ses interventions dans un proche avenir;
 - Renforcer la stratégie d'inclusion financière en mettant notamment l'accent sur la construction d'un écosystème Finance Technologie (FinTech) susceptible de couvrir financièrement les pauvres.
- Toutes les mesures prises doivent s'accompagner d'une vigilance soutenue et du respect scrupuleux de toutes les mesures barrières susceptibles de bloquer la propagation du COVID-19 au sein de la population.

LE BUDGET

Un Gouvernement ne peut fonctionner sans budget. Reconduire un budget existant depuis 2 ans ne prouve pas qu'il y a une volonté de répondre aux vrais besoins du moment. Un budget revu et adapté doit être élaboré dans les meilleurs délais pour

permettre au gouvernement de fonctionner et pour enlever toute suspicion de corruption et de détournement de fonds profitant des flous et imprécisions qui entoureraient l'emploi des fonds publics.

DES PRIORITÉS IMMÉDIATES SELON LE JUGEMENT DE L'OBSERVATOIRE

Après un mois d'urgence sanitaire, on est en droit de se poser la question : le gouvernement a pris un train de mesures, mais quel est leur impact réel sur la vie ordinaire des gens ? Les mesures décrétées ne sont peu ou pas appliquées ; les masques se font attendre ; l'assainissement et la désinfection des espaces publics se font sans plan d'ensemble ; le transport public met la vie de ses utilisateurs en danger. Heureusement, des collectivités territoriales se mettent à l'œuvre et essaient de s'imposer même si souvent cela se fait dans un climat

d'incompréhension ; les initiatives privées ont forcément un impact local. Beaucoup reste à faire dans des domaines comme :

- La santé ;
- L'éducation ;
- La sécurité publique ;
- La sécurité sociale ;
- La stabilisation macroéconomique

CONCLUSION - PERSPECTIVE

Proposition de priorités budgétaires :

| Santé | Relance Agricole | Sécurité Publique | Education | Reste |
|-------|------------------|-------------------|-----------|-------|
| 20 % | 20 % | 15 % | 20 % | 25 % |

Évaluer les dons pour la lutte contre la corona à partir d'un budget extraordinaire. Augmenter l'allocation du budget des prisons et les détacher de la PNH. Enfin, 25 % du budget national pour faire fonctionner

l'État. Les recettes de l'État contiennent : DGI, douanes, les dons, les amendes perçus dans le cadre des mesures restrictives...

- Il faut également vérifier les promesses de dons en nature faites : comme les masques / la promesse d'installer des points de sanitation par les entreprises engagées.

Comment, comme Observatoire du budget et des dépenses publiques, donner une contribution réelle à la transparence et la protection de la population ?

Comme Observatoire, nous nous engageons à :

- **Registrer les dons reçus dans le cadre de l'urgence sanitaire**
- **Registrer les dépenses faites par le Gouvernement**
- **Vérifier et contrôler si les procédures ont été suivies**
- **Publier les observations et conclusions quand c'est nécessaire**
- **Elaborer à moyen terme des propositions pour le post COVID-19.**

Covid-19 : le port du masque sera obligatoire

Le gouvernement haïtien a, dans un communiqué publié en date du 30 avril 2020, annoncé que le port du masque sera obligatoire dans tous les lieux à partir de 11 mai prochain, sous peine de sanction légale. Il s'agit d'une mesure visant à empêcher la propagation du nouveau coronavirus d'après le gouvernement. Dans un message publié sur son compte Twitter, le premier ministre Joseph Jouthe a fait savoir que le gouvernement va intensifier les distributions de masques au cours cette semaine.

Covid-19 : 100 cas confirmés, 11 mortes et 10 personnes rétablies

Le ministère de la Santé publique et de la population (MSPP) a fait état de 100 cas confirmés dont 79 cas actifs, 10 personnes guéries et 11 mortes dans son dernier bilan en date du 4 mai. Il continue de demander à la population de respecter les principes d'hygiène et les consignes des autorités afin d'empêcher la propagation de la pandémie dans le pays.

Covid-19 : « la diminution des transferts, le plus grand risque économique pour Haïti », dixit Boisson

« Sur une baisse d'environ 600 millions de dollars américains, prévue par le Fonds monétaires international (FMI), au niveau des transferts dans le monde à cause la crise de Covid-19. Haïti qui avait reçu, l'année dernière plus de 3 milliards de dollars de sa diaspora, va enregistrer une diminution de 557 millions de dollars sur les envois de fonds de ses migrants », a indiqué

l'économiste Pierre-Marie Boisson, dans son intervention lors de la première journée de la 10^e édition du sommet international de la finance et la 10^e édition de la Fin Tech, organisé virtuellement cette année.

Thomas Lalime : plus de 80% de la population haïtienne utilisent la médecine traditionnelle

Aucun système sanitaire n'était à point pour faire face à la pandémie de Covid-19. Pour Thomas Lalime, docteur en sciences économiques, cette crise sanitaire fait ouvrir les yeux sur l'importance de la médecine traditionnelle. « Plus de 80 de la population haïtienne utilisent la médecine rationnelle suivant les actes du forum organisé par le ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP) en mars 2012 », a soutenu Thomas Lalime, souhaitant vivement qu'il y ait du financement pour des recherches sur l'efficacité de la médecine traditionnelle en Haïti.

Covid-19 : l'Union européenne mobilise 165 millions d'euros en faveur d'Haïti

Dans un communiqué en date du 29 avril 2020, l'Union européenne a annoncé qu'elle va mobiliser, de concert avec le gouvernement haïtien, les fonds encore disponibles sur l'enveloppe du programme bilatéral. Le paquet global des actions nouvelles ou réorientées pour soutenir la réponse au Covid-19 pourrait totaliser 165 millions d'euros. L'UE entend surtout apporter un support au ministère de la Santé publique et de la Population dans la mise en œuvre du plan de réponse au Covid-19.

Ont contribué à ce numéro :

Gérard Junior JEANTY

Hansy MARS

Johnny JOSEPH

Kesner PHAREL

Patrick SAINT-PRÉ

SUIVEZ-NOUS SUR:



DevHaïti



DEVHAÏTI



DevHaïti canal public